

Les conseils municipaux

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1er février 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1er février 2017, à 20 h 00, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT

Corinne Jourdan est chargée du secrétariat de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 30 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

1) Donne son accord à la passation d'une convention pluriannuelle avec le centre social de l'île du battoir portant sur l'animation Globale, et fixant le montant annuel de la subvention à 128 000€, et Autorise le versement de cette subvention.

2) Donne son accord à la signature avec le centre social de l'île du battoir, de la convention pluriannuelle 2017-2019 portant sur les actions de Prévention et fixant une subvention annuelle de 21 000 € et Autorise le versement de cette subvention

3) Donne son accord à la reconduction pour l'année 2017, de la convention de participation financière avec le centre social de l'île du battoir, pour la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP), Fixe la participation à 11 107,57€ et Autorise le versement de cette participation.

4) Donne son accord au renouvellement de la convention tripartite entre la commune, la commune de la Côte Saint André et le centre social de l'île du battoir portant sur la coordination du CLSPD (conseil local de prévention de la délinquance), Fixe le montant de participation communale pour l'année 2017 à 28 772 € et Autorise le versement de la

subvention.

5) Autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 10 000€ auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation des 29ème Rencontres du Cinéma.

6) Décide de rembourser l'association « Autour de l'Oron » des frais engagés dans le cadre des Rencontres du cinéma de 2016 pour une somme de 434,29€, Autorise M. le Maire à procéder au versement de cette somme.

7) Décide l'ouverture d'un poste d'agent technique 2ème classe à compter du 1er mars 2017 .

8) Demande aux communes de résidence des enfants scolarisés en classe ULIS à Beaufort, une participation de 790,00 € par élève.

9) Prend acte du rapport d'activité de l'exercice 2015 de la Communauté de communes du Territoire de Beaufort.

10) Demande aux propriétaires, de l'immeuble sis 10 avenue V. Hugo, le remboursement des frais engagés par la commune dans le cadre de la procédure de péril et des travaux de sécurisation pour un montant total de 4 622,25 €, Autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures administratives et juridiques pour obtenir ce remboursement.

11) Approuve, dans le cadre de la mise en œuvre d'une infrastructure très haut débit (TDH), le principe de la cession à titre gratuit, au profit du

département de l'Isère d'une parcelle (section ZL n° 342) au lieu-dit « mat des abattoirs » d'une surface de 150m2, pour la construction d'un local dans lequel sera implanté des nœuds de raccordement optique (NRO). Autorise le département à prendre possession par anticipation de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet.

12) Donne son accord, à la cession à titre gratuit au profit du département de l'Isère d'une surface de 3569 m² dans le cadre de régularisations foncières portant sur le Rond-Point entre la RD 538 et RD 519, et Annule la promesse de cession d'une parcelle de 67 m² au profit d'un particulier qui ne souhaite pas faire valoir son droit.

Questions diverses :

Monsieur Y. Paque Adjoint souhaite donner des informations sur la suite donnée à la demande de M. Lepage, concernant la gêne occasionnée aux piétons et aux véhicules par l'implantation d'un bac à fleurs devant un commerce place de la Paix et plus globalement des problèmes générés par les terrasses. Le bac a été déplacé. Les déplacements piétons et notamment ceux des personnes à mobilité réduite peuvent ainsi se faire correctement. Il fait également appel au civisme et au bon sens des utilisateurs des espaces publics de manière à pouvoir autoriser l'installation de terrasses.

Monsieur le Maire signale que la fontaine place de la paix est alimentée directement par la nappe phréatique, aussi par mesure de précaution, il sera apposé un panneau « Eau non potable ».

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 novembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 mars 2017, à 20 h 00, sous la présidence du maire, Philippe MIGNOT.

Jérémy VIAL est chargé du secrétariat de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 1er février 2017 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

1) Orientations Générales présentées par M. Le Maire pour le budget 2017 :

- Maintien des Taux des taxes locales,
- Grâce au désendettement entrepris depuis plusieurs années, la commune peut envisager d'emprunter dans de bonnes conditions, tout en maintenant le niveau d'endettement qui est tout à fait correct pour une commune comme la nôtre.

Aussi, M. Le Maire proposera dans le cadre du BP 2017 de contracter un emprunt d'un montant d'environ 1 million € en 2017 avec un remboursement à partir de 2018 pour une annuité de 59 000 € qui sera neutre sur le budget car dans le même temps l'annuité actuelle baissera de 107 000 €. Ce mécanisme laisse ainsi de nouvelles capacités d'emprunt pour l'avenir.

Cette proposition tient compte des prévisions d'augmentation des taux pour les années à venir. Aussi, engager un emprunt en 2017 permet de profiter d'un taux encore intéressant (environ 1.79%). Cette stratégie est à contre-courant de celle d'autres collectivités qui ont, contrairement à nous beaucoup emprunté alors que les taux étaient hauts, pendant que nous nous désendettions.

Si cette option était retenue par le Conseil Municipal, l'emprunt servira à la construction de la

nouvelle restauration scolaire, et à la poursuite du réaménagement du centre-ville.

Ces projets auront également un effet positif sur les charges de fonctionnement de la commune : un bâtiment neuf aux normes actuelles d'économie d'énergie aura une consommation plus faible, le même effet est attendu par le renouvellement de l'éclairage public notamment.

Parallèlement à la recherche d'emprunt à taux bas, il conviendra de rechercher et de monter des dossiers de demande de subvention pour les projets qui seront réalisés sur plusieurs exercices, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle pour une meilleure anticipation tant pour la concrétisation des projets que dans un souci de bonne gestion financière.

2) Donne son accord pour l'organisation des classes transplantées à Paris au profit de 48 élèves de classes de CM1 de l'école La Poyat. Fixe la participation des familles à hauteur de 25% du coût total (soit 127 € par enfant). Décide que la commune prendra en charge 75 % du coût (soit 380 € par enfant). Inscrit les crédits au Budget 2017.

3) Fixe, conformément au décret du 26 janvier 2017, et à compter du 1er janvier 2017, le montant des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués, sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Public. Les taux sont inchangés (55% pour le Maire, 20% pour les adjoints et 5% pour les conseillers délégués)

4) Donne, suite à la proposition du Conseil Départemental, son accord à l'acquisition d'un bâtiment mobile implanté à l'école La Poyat pour un

montant de 1 200 €. Autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires

5) S'oppose à la prise de compétence, en matière de PLU, par la CCTB et par anticipation par la future Communauté de Communes qui pourrait être créée de la fusion des EPCI et Décide de conserver cette compétence. Demande au Conseil communautaire de la CCTB d'en prendre acte

6) Donne son accord à la pose de 4 points lumineux avenue L.M Villaz pour un coût TTC de 6 832, 92 €. Sollicite l'aide financière du SEDI sur la base du coût H.T soit 5 319.10 €.

7) Propose dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, conformément à la loi pour l'égalité des chances et des droits et au décret du 5 novembre 2014, un agenda pour la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public, sur une période de 5 ans. Approuve le calendrier financier prévisionnel qui s'étalera de 2017 à 2021. Autorise M. Le Maire à le signer et à déposer le dossier auprès du Préfet, et à demander les subventions.

8) Donne son accord à la création d'une servitude au profit d'ENEDIS au lieu-dit « La Guillotière » section AL 0421, pour alimenter la future Maison Médicale

9) S'oppose au projet, du Recteur d'Académie, de retrait d'un poste d'enseignant à l'école La Poyat. Demande au Recteur de l'Académie de Grenoble de revoir sa position.

10) Demande au Préfet de doter la Commune de Beaufort du dispositif permettant l'établissement des Cartes Nationales d'Identité, conformément à la demande formulée et réitérée par la Commune depuis 2009.

Expression des groupes politiques

Les différents groupes politiques du conseil municipal disposent d'un droit d'expression libre conformément à la loi du 27 février 2002 sur la « Démocratie de Proximité ». Cette tribune n'engage aucunement la mairie.

Groupes de la majorité municipale

Groupe PS et Apparentés

Projet de fusion intercommunale

Par la Loi Notre, la Réforme territoriale impose aux Communautés de Communes de fusionner. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire (CCTB) a engagé un travail avec la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais (CCPR). Pour ce faire, des Commissions mixtes se sont mises en place :

Economie-Agriculture, Tourisme, Voierie-Défense incendie, Transport, Culture, Sport, Eau-Assainissement-Eaux pluviales, GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Environnement et déchets, Actions sociales-insertion -Prévention-Maison de santé.

A ces réunions thématiques, s'ajoute un Comité de pilotage composé de cinq maires du Territoire, comité travaillant sur les

questions relatives aux finances, au personnel, à l'aménagement du territoire, au plan local d'urbanisme intercommunal et à l'habitat. Les élus du groupe PS sont pleinement investis dans ces commissions pour s'ajuster sur les compétences en cours et les objectifs communs à venir.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Quelques priorités :

La ville de Beaurepaire évolue et le PLU a pour objectif de contribuer à la poursuite de ce changement sur le long terme tout en respectant les consignes d'un nouveau cadre législatif.

Le PLU a pour mission principale de prévoir un équilibre entre le développement urbain, sa dynamisation et la préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

C'est un document juridique qui détermine des recommandations nationales et qui, sur certains aspects, permettent aux communes de valoriser leurs particularités.

Thématiques principales de la révision d'un PLU :

Zonage, Économie, Déplacements, Habitat, Environnement et Paysage, etc...

Le Maire et son équipe, conscients de l'importance de ce document pour le développement de Beaurepaire, se mobilisent pour mener à bien ce dossier.

Le Groupe PS et Apparentés vous souhaite une très Bonne Année 2017.

Groupe PCF/FDG

Cette année qui s'éteint et celle qui commence portent en elles trop de feux et de souffrances. Les attentats aveugles que nous avons connus, nous ont profondément meurtris et ce qui vient de se passer à Istanbul nous dit la profondeur du mal.

Un mal qui puise ses racines dans l'embrasement d'un monde ou se multiplient les conflits. Malheureusement, ce sont les peuples qui en paient chaque jour le prix fort. L'affligeant spectacle de la campagne présidentielle aux USA est préoccupant lorsque l'on observe comment les insatisfactions populaires se sont trouvées emportées par la démagogie, l'outrance d'un homme.

Quel est le chemin que nous traçons pour nos enfants ?

Ces constats nous disent les défis sur lesquels 2017 s'ouvre !

L'année sera marquée par une période électorale capitale où le débat démocratique, la confrontation des points de vue pourraient nous grandir. En effet, quand fourmillent

les idées, quand s'ouvrent les espaces, quand ont fait le pari de l'intelligence collective, de s'enrichir des idées de l'autre... c'est intéressant, la politique.

Ici, à Beaurepaire, cette vie nous nourrit pour dessiner nos projets et faire converger l'individu vers le collectif.

Avec le travail que l'équipe municipale déploie et malgré une réduction de budget le centre bourg peu à peu devient plus accueillant.

Une fois posé ce qui dépend de nous, nous savons bien que ce qui se joue est d'une toute autre nature. On le sent bien, il y a de l'exaspération, de la colère face à cette absence d'avenir, ce sentiment de maltraitance ressenti par toute une partie de notre population et notamment notre jeunesse, en recherche d'emploi. Il faut toute la vivacité de la vie associative, l'engagement désintéressé de nombreux habitant-e-s, sur le terrain pour contribuer ici à rendre la vie meilleure...

Notre action au quotidien vise à installer ce mieux vivre ensemble auquel l'écrasante majorité des

Beaurepairois aspire. Pour libérer les énergies, sortir des préjugés ou des stigmatisations pour voir dans l'autre une source d'enrichissement, d'épanouissement partagé. Avec l'aide du mouvement associatif, remettre de l'humanité dans ce monde qui en manque tellement.

Notre République a besoin de renouer avec une vraie ambition de progrès social partagé assise sur l'emploi, l'accès aux droits, à une nouvelle citoyenneté.

Mais aussi et surtout, nous avons besoin que nos écoles accueillent dans les meilleures conditions les enfants et les équipes éducatives afin de transmettre les savoirs et les valeurs républicaines. C'est un de nos engagements.

En attendant qu'éventuellement sorte des urnes en mai l'espoir que le « changement soit enfin pour maintenant », sans attendre, nous voulons faire vivre 2017 !

Meilleurs vœux à tous ...

Groupes de la minorité municipale

Beaurepairoises, Beaurepairois, les membres du groupe de la minorité municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année, vœux de santé, bonheur et réussite dans vos projets.

2017 Une année capitale pour notre pays, aucun droit à l'erreur ne devra être autorisé, le seul verdict que les urnes devront rendre

sera celui qui contiendra tous les ingrédients permettant à la France de se redresser et retrouver son rang

Nos valeurs fondamentales constituent un point d'ancrage suffisamment solide pour y parvenir.

Un PROJET ambitieux tout en restant réaliste sera toujours préférable aux DISCOURS promulguant des promesses irréalisables.

Pour ce qui est du projet de fusion de notre territoire, les chantiers, auxquels nous participons, ont été engagés avec la C.C.P.R., nous resterons sensibles au fait que les décisions qui pourraient être prises soient favorables et constituent une véritable ouverture pour notre territoire.

Rejoignez nous sur notre site www.beaurepairepassionnement.com